

## **AFDET AZUR**

### **Diplômes professionnels et réglementation**

Auteur : webmaster

Date de publication : 2010-04-29

Réglementation générale et contenus Sommaire : - [Réglementation générale](#)

- [Caractéristiques des diplômes professionnels](#)
- [Le certificat d'aptitude professionnelle \(CAP\)](#)
- [Le brevet d'études professionnelles \(BEP\)](#)
- [La mention complémentaire de niveau V](#)
- [Le baccalaurat professionnel](#)
- [Le brevet professionnel \(BP\)](#)
- [Le brevet des métiers d'art \(BMA\)](#)
- [La mention complémentaire de niveau IV](#)

La qualification professionnelle est reconnue et signifiée par l'obtention d'un diplôme classé par niveau, du niveau V (premiers niveaux de formation) au niveau I (niveaux plus élevés de qualification professionnelle).

Nomenclature des niveaux de formation Les diplômes professionnels délivrés par l'éducation nationale ont valeur nationale. La certification est inscrite dans le Répertoire national des certifications.

Répertoire national des certifications professionnelles Cette rubrique concerne les diplômes professionnels suivants :

- les diplômes de niveau V : CAP, BEP, mention complémentaire
  - les diplômes de niveau IV : baccalaurat professionnel, brevet professionnel, brevet des métiers d'art, mention complémentaire
- Caractéristiques [Mode d'élaboration et de rénovation](#)

[Combinaison de compétences et de connaissances professionnelles et générales](#)

[Diversité des modalités d'accès](#) Source : Eduscol Les diplômes par CPC

Diplômes de l'Enseignement professionnel par CPC : [télécharger le document \(.pdf\)](#)